Senneterre

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre :

Que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 16 janvier 2023, le

règlement nº 2023-718 concernant les divers taux de la taxe foncière et la

tarification de certains services municipaux pour l'année 2023.

Le règlement mentionné ci-haut est maintenant déposé au bureau de la soussignée

à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux

heures de bureau, c'est-à-dire entre 8 h 30 et 12 h ainsi que 13 h 15 et 16 h 30 et

qu'il entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Senneterre, ce 17^e jour du mois de janvier 2023

Helène Veillette, notaire, OMA

Greffière